



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Concertation publique du lundi 16 juin au vendredi 11 juillet 2014

Protections acoustiques le long de la RN171 dans les traversées de Trignac et de Montoir-de-Bretagne

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Pays de la Loire mène une concertation publique **du lundi 16 juin au vendredi 11 juillet 2014** portant sur le projet d'aménagement de protections acoustiques le long de la RN171, en traversée des communes de Trignac et Montoir-de-Bretagne.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) en Loire-Atlantique, approuvé en 2011. Ce dernier concerne notamment les grandes infrastructures de transport du réseau routier national. Il recense les mesures prévues pour traiter des niveaux sonores jugés trop élevés à proximité de ces infrastructures.

L'objectif principal de ce plan est de permettre la résorption des « points noirs bruit » (PNB). Il s'agit de bâtiments sensibles construits avant l'aménagement de l'infrastructure (habitations, locaux d'enseignement, locaux de soins, de santé ou d'action sociale) pour lesquels les valeurs limites réglementaires de bruit en façade sont dépassées ou risquent de l'être.

L'opération d'aménagement prévue consiste à construire 9 écrans acoustiques sur un linéaire total d'environ 2,5 km et à réaliser des isolations de façades.

La concertation qui s'engage a pour objet de recueillir l'avis de la population (les habitants, riverains et associations locales concernés) et des acteurs locaux sur le diagnostic et les aménagements proposés, avant de poursuivre les études préalables à la déclaration d'utilité publique.

Seront tenus à disposition, en mairies de Trignac et de Montoir-de-Bretagne, un dossier de concertation présentant le projet, ainsi qu'un registre destiné au recueil des avis. Les observations pourront également être formulées par courrier postal à l'attention du maire de la commune ou par courrier électronique à l'adresse suivante protections-acoustiques-RN171@developpement-durable.gouv.fr.

Deux réunions publiques sont organisées :

- à **Trignac le mercredi 18 juin 2014 à 18h30** salle des fêtes – rue de la Mairie
- à **Montoir-de-Bretagne le vendredi 20 juin 2014 à 18h30** salle du Conseil municipal– Mairie de Montoir-de-Bretagne

Le bilan de cette concertation sera rendu public à l'automne 2014 pour un démarrage des travaux envisageable à l'horizon 2016. Les études préalables à la déclaration d'utilité publique pourront alors être finalisées.

Retrouvez les informations sur l'opération sur le site internet de la DREAL Pays de la Loire www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr.

Contacts presse :

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement
du Logement des Pays de la Loire
Mission Communication
Anita ROBIN-TRUFFET
Téléphone : 02 72 74 73 32
Courriel : mcom.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr



RN 171

PROTECTIONS ACOUSTIQUES
À TRIGNAC ET MONTOIR-DE-BRETAGNE

Dossier de presse

CONCERTATION PUBLIQUE DU 16 JUIN AU 11 JUILLET 2014



Contact presse :

[dmo.sial.dreal-des-pays-de-la-loire@
developpement-durable.gouv.fr](mailto:dmo.sial.dreal-des-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr)

tél : 02 72 74 73 32



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	P.4
LA CONCERTATION PUBLIQUE	P.5
LE CADRE RÉGLEMENTAIRE	P.6
L'ÉTUDE ACOUSTIQUE	P.7
LES AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS	P.8
LES EFFETS DU PROJET	P.10



PRÉAMBULE

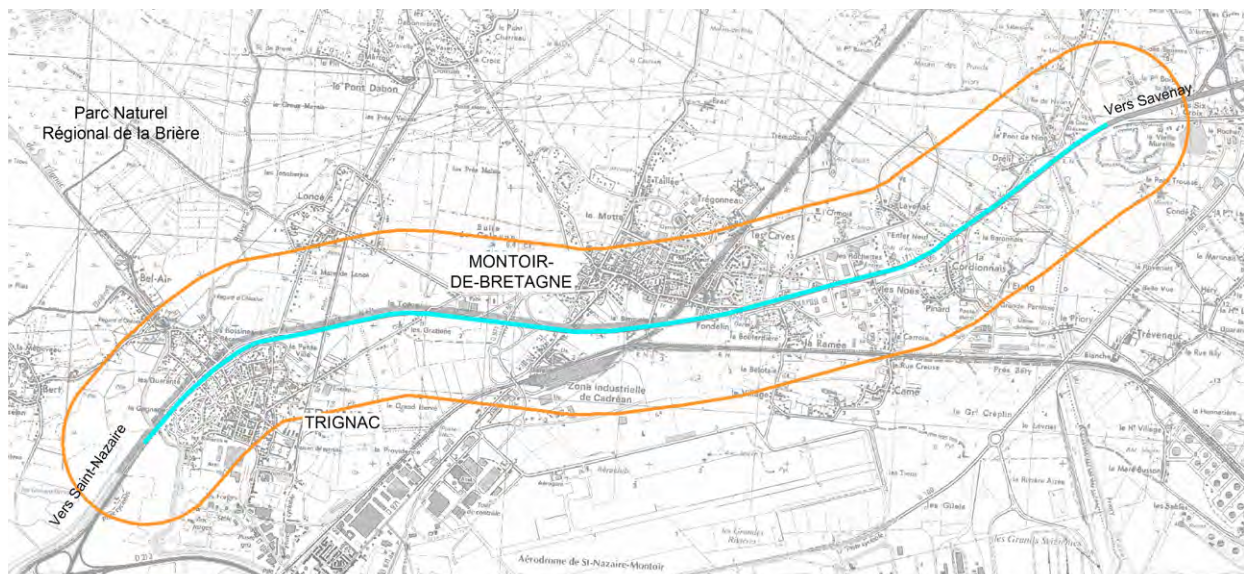
La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Pays de la Loire mène une concertation publique du lundi 16 juin au vendredi 11 juillet 2014. Elle porte sur le projet d'aménagement de protections acoustiques le long de la RN171 en traversée de Trignac et Montoir-de-Bretagne.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de 1^{ère} échéance de l'Etat en Loire-Atlantique, approuvé par arrêté préfectoral le 28 décembre 2011. Ce dernier concerne les grandes infrastructures de transport du réseau routier national. Il recense les mesures prévues pour traiter des niveaux sonores dépassant les seuils réglementaires à proximité de ces infrastructures.

Un des objectifs de ce plan est de permettre la résorption des « points noirs bruit » (PNB). Il s'agit de bâtiments sensibles, construits avant l'aménagement de l'infrastructure ou avant le 6 octobre 1978, pour lesquels les valeurs limites réglementaires de bruit en façade sont dépassées ou risquent de l'être.

L'opération d'aménagement prévue consiste à construire 9 écrans acoustiques sur un linéaire total d'environ 2,5 km et à réaliser des isolations de façades de façon à résorber les points noirs bruit identifiés.

... CARTE DE SITUATION DE LA ZONE D'ÉTUDE | DIR OUEST - SIROA





LA CONCERTATION PUBLIQUE

La concertation a pour objet de recueillir l'avis de la population et des acteurs locaux sur le diagnostic et les aménagements proposés, avant de poursuivre les études préalables à la déclaration d'utilité publique.

LA CONCERTATION où ? quand ? comment ?

La concertation publique se déroule du lundi 16 juin au vendredi 11 juillet 2014.

Sont tenus à disposition, en mairies de Trignac et Montoir-de-Bretagne, un dossier de concertation présentant les études, ainsi qu'un registre destiné au recueil de vos avis. Les observations peuvent être formulées par courrier postal à l'attention du maire de la commune, ou par courrier électronique (protections-acoustiques-RN171@developpement-durable.gouv.fr).

Deux réunions publiques sont organisées :

- à Trignac, le mercredi 18 juin à 18h30, salle des fêtes, rue de la mairie
- à Montoir-de-Bretagne, le vendredi 20 juin à 18h30, salle du Conseil municipal, mairie de Montoir-de-Bretagne

Des supports d'information (panneaux d'exposition, présent dépliant...) sont également à disposition dans chacune des communes et sur le site Internet de la DREAL des Pays de la Loire :

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr>

LA CONCERTATION et après ?

Le bilan de cette concertation sera réalisé pour l'automne. Les études préalables pourront alors être finalisées. Elles permettront de préciser les caractéristiques techniques du projet.

Le bilan de la concertation publique sera annexé au dossier d'enquête publique.

Concertation publique
16/06 au 11/07
Mise à jour des dossiers d'étude d'impact
Automne

Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

Début des travaux

Fin des travaux

2014

2015

2016

2017

2018



LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le bruit généré par les infrastructures de transport terrestres est réglementé.

L'objectif principal des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) est d'identifier et de proposer le traitement des points noirs bruit (PNB).

Les PNB sont :

1. des bâtiments dits sensibles (habitations, locaux d'enseignement, locaux de soins, de santé ou d'action sociale) localisés dans une zone de bruit critique (ZBC),
2. répondant au critère d'antériorité (construits avant l'aménagement de l'infrastructure ou dont la construction est antérieure au 6 octobre 1978),
3. dont les niveaux sonores en façade dépassent ou risquent de dépasser au moins l'une des valeurs limites suivantes, à savoir **70 décibels de moyenne en journée (de 6h à 22h), 65 décibels de moyenne la nuit (de 22h à 6h) et 68 décibels de moyenne sur 24h.**

Le traitement d'un point noir bruit peut se faire, soit à partir de protection à la source (écran ou merlon), soit à l'aide d'une isolation de façade (huisserie).

Il est d'usage qu'une protection à la source soit étudiée à partir de 3 PNB regroupés, le choix du type de protection devant rester économiquement justifiable.

Ainsi le PPBE préconise les règles suivantes pour le choix du type de protections acoustiques :

Densité de points noirs bruit (PNB)	Protections acoustiques
1 PNB par tranche de 100 m	→ isolation de façade
2 ou 3 PNB par tranche de 100 m au sein d'une urbanisation peu dense	→ isolation de façade
Plus de 3 PNB par tranche de 100 m au sein d'une urbanisation dense	→ écran ou merlon de terre + isolation de façade si nécessaire



L'ÉTUDE ACOUSTIQUE

Les résultats de l'étude acoustique réalisée en 2011 et complétée en 2014 fondent l'opportunité de faire cet aménagement.

L'étude acoustique pilotée par la DREAL des Pays de la Loire, réalisée en 2011 par SCE Aménagement-Environnement et complétée en 2014 par Venathec comprend 3 phases :

- modélisation du site et caractérisation de l'**état initial** à un horizon de trafic 2009 ;
- caractérisation de la **situation future** à un horizon de trafic 2030 ;
- **dimensionnement des protections acoustiques** nécessaires au respect des seuils réglementaires, et des niveaux sonores à un horizon de trafic 2030 après installation des protections.

Dix mesures de pression acoustique ont été réalisées en décembre 2010 et février 2011, sur une durée de 24 heures. Des comptages automatiques du trafic routier ont été effectués en parallèle ces jours-là.

Les niveaux sonores, équivalents 2009 (état initial) et à l'horizon 2030 (situation future), ont ensuite été calculés à partir de ces mesures et des prévisions d'augmentation du trafic.

Cette simulation de niveau sonore en 2030 a permis d'identifier les aménagements nécessaires.

	dB(A)	Sensation, effet auditif	Conversation
Réacteur à quelques mètres	130	Dommmages physiques	
	120	Seuil de la douleur	Impossible
Marteau-piqueur à 1 m	110	Supportable un court instant	
Atelier de chaudronnerie	100	Bruits très pénible	En criant
Moto à 2 m	90		
Tracteur insonorisé (intérieur)	80	Supportable mais bruyant	Difficile
Restaurant bruyant	70		En parlant fort
Bureau dactylo	60	Bruits courants	
	50		À voix normale
Bureau tranquille	40	Calme	
Jardin calme	30	Très calme	
	20		À voix basse
Studio d'enregistrement	10	Silence anormal	
	0	Seuil d'audibilité	



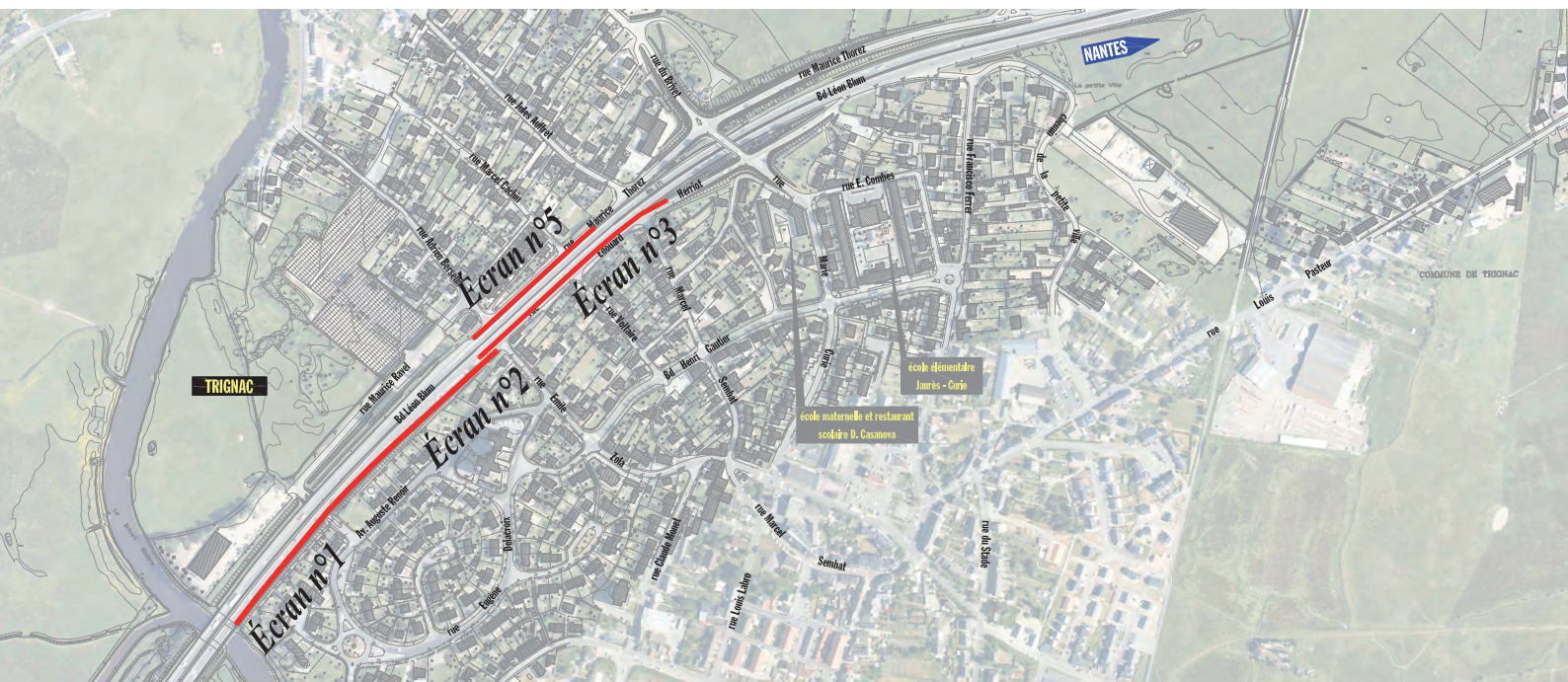
LES AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS

Le projet prévoit la construction de 9 écrans acoustiques sur environ 2,5 km et la réalisation d'isolations de façades.

- **Les écrans 1 et 2** sont situés à Trignac dans le sens St Nazaire → Savenay.
- **Les écrans 3 et 5** sont situés en vis-à-vis, sur la commune de Trignac, au niveau de la bretelle de sortie sur la rue Herriot, pour l'un, et au niveau de la bretelle d'entrée de la rue Maurice Thorez, pour l'autre.
- **L'écran 6** est situé à Montoir-de-Bretagne dans le sens St Nazaire → Savenay. En face, le merlon sera réhaussé d'un mètre avec un écran végétalisable.
- **L'écran 7** est situé à Montoir-de-Bretagne, également dans le sens St Nazaire → Savenay.
- **Les écrans 8 et 9** sont situés à Montoir-de-Bretagne, en face de l'écran 7.
- **L'écran 11** est situé à Montoir-de-Bretagne, également dans le sens Savenay → St Nazaire.
- **Des isolations de façades** (traitement des ouvrants et éventuellement de la toiture des pièces habitables) sont prévues lorsque le bâtiment est éloigné des autres, en cas d'impossibilité technique d'implantation d'un écran ou encore, éventuellement, en complément d'un écran lorsque ce dernier est insuffisant.

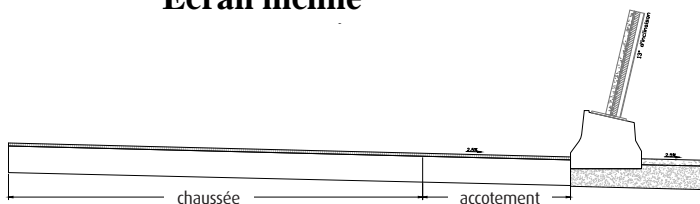
Les écrans 4 et 10, initialement étudiés, sont apparus comme non réalisables compte tenu de la proximité des habitations par rapport à la voie et la présence d'une canalisation de gaz.

... LES ÉCRANS PROPOSÉS À TRIGNAC | DIR OUEST - SIROA

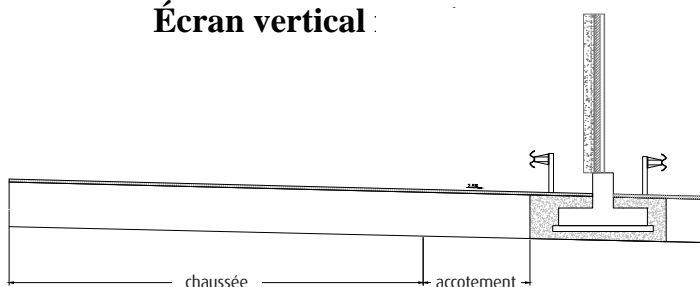


PRINCIPE DE PROFIL DES ÉCRANS

Écran incliné



Écran vertical



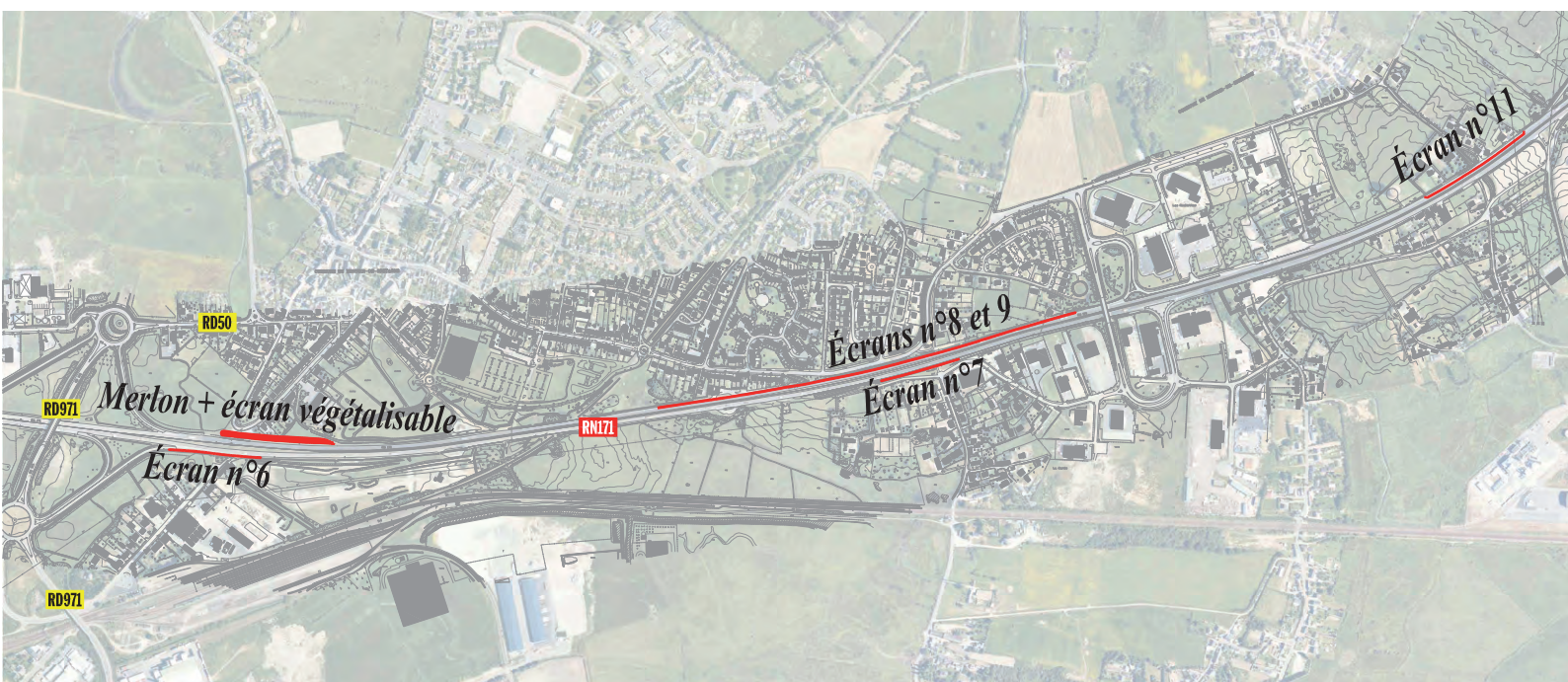
■ Le projet sera accompagné d'**aménagement paysagers** pour assurer une bonne intégration des protections acoustiques en milieu urbain.

Il tiendra compte des prescriptions du Parc Naturel Régional (PNR) de la Brière, dont les limites se situent au niveau de la RN171, tant sur l'aspect architectural que pour le traitement paysager.

■ Sur la commune de Trignac, le projet permet de maintenir l'ensemble des accès conformément à la situation actuelle.

■ Sur la commune de Montoir-de-Bretagne, les écrans 9 et 11 conduiront à la fermeture des accès directs de 3 habitations sur la RN171. Des **rétablissements d'accès** seront réalisés via la voirie locale.

LES ÉCRANS PROPOSÉS À MONTOIR-DE-BRETAGNE | DIR OUEST - SIROA

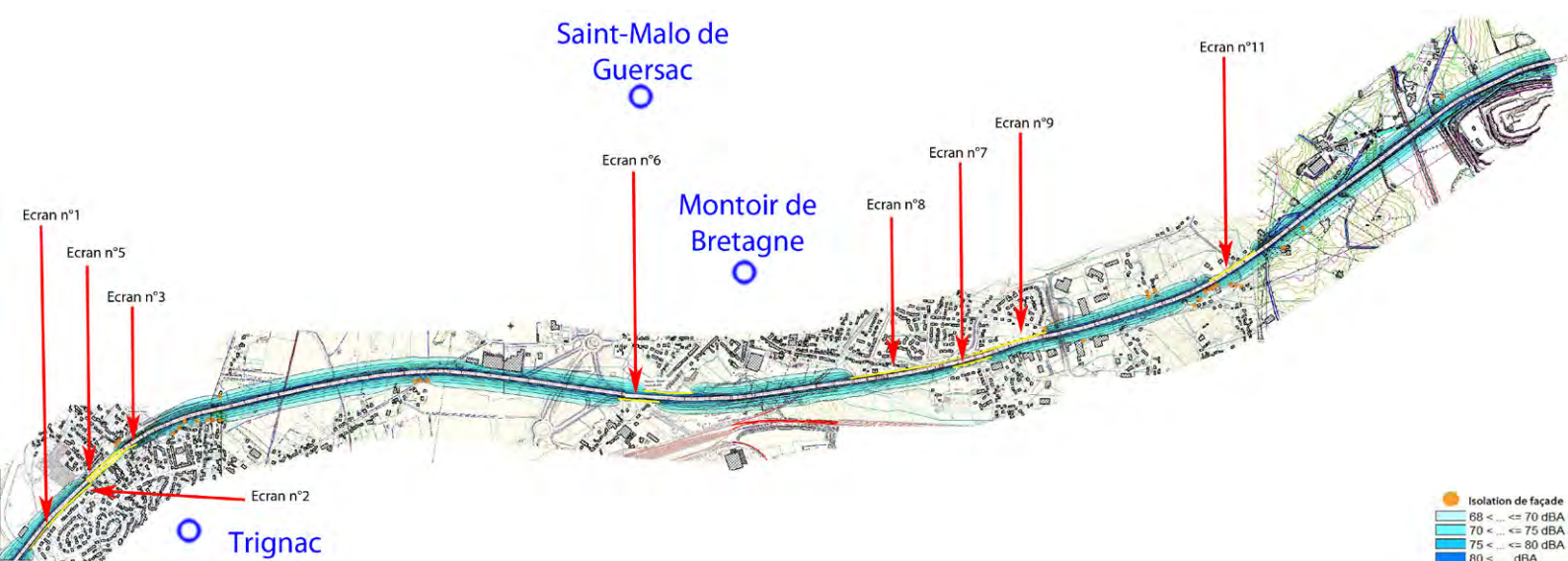




LES EFFETS DU PROJET

Le projet d'aménagement permettra la résorption des 106 points noirs bruit potentiels recensés, selon la carte de bruit ci-dessous.

AVEC PROTECTIONS | VENATHEC



Par ailleurs :

- Des modélisations des ombres portées des écrans ont été réalisées. Les effets sont limités.
- Le projet n'a aucun impact sur le fonctionnement des zones humides. Le chantier (accès et installations) sera également organisé pour ne pas avoir d'impact négatif sur les milieux naturels à proximité des écrans.

- Une réflexion a été lancée par la DIR Ouest avec les communes quant à la suppression des bandes cyclables le long de la RN avec itinéraires de substitution jalonnés sur des voies existantes.

TRIGNAC infos

N°90 - JUIN 2014

>PROTECTIONS ACOUSTIQUES LE LONG DE LA RN171

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement mène une concertation publique du **16 juin au 11 juillet** portant sur le projet d'aménagement de protections acoustiques le long de la RN171.

L'objectif est de permettre la résorption des "Points Noirs Bruits", il s'agit de bâtiments construits avant l'aménagement de la RN171 (habitations, locaux d'enseignements...) pour lesquels les valeurs limites réglementaires de bruit en façade sont dépassées ou risquent de l'être. L'opération prévue consiste à construire 9 écrans acoustiques sur 2,5 km et à réaliser des isolations de façades. La concertation a pour objet de recueillir l'avis de la population sur les aménagements proposés. Un dossier présentant le projet et un registre destiné au recueil des avis est à disposition en Mairie. Les observations peuvent également être envoyées par courrier à l'attention du Maire. Une réunion publique sera organisée sur la commune, date communiquée ultérieurement.

N°91 - JUILLET 2014

TRIGNAC infos

>PROTECTIONS ACOUSTIQUES LE LONG DE LA RN171

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement mène une concertation publique **jusqu'au 11 juillet** sur le projet d'aménagement de protections acoustiques le long de la RN171. L'objectif est de permettre la résorption des bruits, en construisant 9 écrans acoustiques sur 2,5 km et à réaliser des isolations de façades. Un dossier présentant le projet et un registre destiné au recueil des avis de la population est à disposition en Mairie. Les observations peuvent également être envoyées par courrier à l'attention du Maire.

RN171 / Concertation publique

Venez donner votre avis

sur le projet de protections acoustiques

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Pays de la Loire mène une concertation publique du lundi 16 juin au vendredi 11 juillet 2014 portant sur le projet d'aménagement de protections acoustiques le long de la RN171 en traversée des communes et Montoir-de-Bretagne et de Trignac.



Cette opération s'inscrit dans le cadre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) en Loire-Atlantique, approuvé en 2011. Ce dernier concerne les grandes infrastructures de transport du réseau routier national. Il recense les mesures prévues pour traiter des niveaux sonores jugés trop élevés à proximité de ces infrastructures.

L'objectif principal de ce Plan est de permettre la résorption des "Points Noirs Bruits" (PNB). Il concerne des bâtiments construits avant l'aménagement de la Route Nationale 171 (*habitations, locaux d'enseignement, locaux de soins, de santé ou d'action sociale*) pour lesquels les valeurs limites réglementaires de bruit en façade sont dépassées ou risquent de l'être.

L'opération d'aménagement prévue consiste à construire 9 écrans acoustiques sur un linéaire total d'environ 2,5 km et à réaliser des isolations de façades.

La concertation qui s'annonce a pour objet de recueillir l'avis de la population (*les habitants, riverains et associations locales concernés*)

et des acteurs locaux sur le diagnostic et les aménagements proposés, avant de poursuivre les études préalables à la Déclaration d'Utilité Publique.

Seront tenus à disposition, en mairies de Montoir-de-Bretagne et de Trignac, un dossier de concertation présentant le projet, ainsi qu'un registre destiné au recueil des avis.

Les observations pourront également être formulées par courrier postal à l'attention du maire de la commune ou par courrier électronique sur une adresse dédiée.

Une réunion publique s'est tenue à Montoir-de-Bretagne le 20 juin à 18h30. **Le bilan de cette concertation sera rendu public à l'automne.** Les études préalables à la déclaration d'utilité publique pourront alors être finalisées.

Alerte des populations : une nouvelle sirène de sécurité civile à Montoir-de-Bretagne

En lien avec les services de la préfectures de Loire-Atlantique, une nouvelle sirène de sécurité civile sera implantée sur le musée de la marine, rue de Chateaubriand. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un projet de modernisation du dispositif d'alerte national, intitulé SAIP (*système d'alerte et d'information des populations*) et piloté par le ministère de l'intérieur. Des informations complémentaires sur ce projet vous seront communiquées prochainement, notamment dans le cadre d'une campagne de sensibilisation aux messages d'alerte issus de ce nouveau dispositif.

Dans cette attente, la commune informe les populations riveraines du musée que des campagnes d'essais de la sirène sont susceptibles d'être entendues au cours du mois d'août prochain.

Pascal PLISSONNEAU
Adjoint Délégué
à l'Urbanisme



Margarète LE DORTZ
Adjointe Déléguée
à l'Environnement



MONTOIR-DE-BRETAGNE

Voie express Nantes/Saint-Nazaire Des murs acoustiques en projet

Un projet d'aménagement de protections acoustiques le long de la RN 171, entre Nantes et Saint-Nazaire, fait actuellement l'objet d'une concertation publique, à l'initiative de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal). Au même titre que Trignac, Montoir est concernée par ce projet. Une exposition est visible dans le hall de la mairie jusqu'au 11 juillet, période au cours de laquelle se déroule une enquête publique. Cette concertation donne la possibilité à chacun de faire part de ses remarques sur un registre.

Isolations de façade

Par ailleurs, une réunion publique est prévue à cet effet ce vendredi 20 juin à 18h30, salle du conseil en mairie. Cette opération s'inscrit dans le cadre du "plan de prévention du bruit dans l'en-



Les haies d'arbustes ne suffisent plus depuis longtemps...

vironnement" à l'échelon national. L'objectif est, dans un premier temps, de recenser les mesures prévues pour traiter des niveaux sonores jugés trop élevés à proximité de ces infrastructures et de permettre la résorption des points noirs. Sont concernés les bâtiments sensibles, construits avant l'aménagement de l'infrastructure pour lesquels les valeurs limi-

tes réglementaires de bruit en façade sont dépassées ou risquent de l'être. Le projet prévoit la construction de plusieurs écrans acoustiques ainsi que des isolations de façades (de type vitrage acoustique). Le coût est estimé à 7 millions d'€ et sera financé entièrement par l'Etat. Le bilan de la concertation sera rendu public à l'automne.

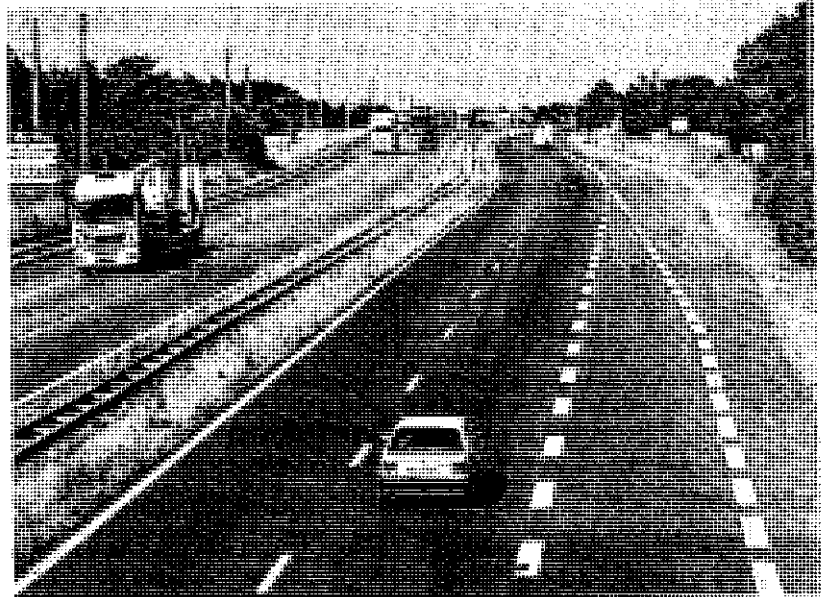
Montoir-de-Bretagne

RN171 : des protections acoustiques en projet

Un projet d'aménagement de protections acoustiques le long de la RN171 fait actuellement l'objet d'une concertation publique à l'initiative de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal). Au même titre que Trignac, la ville de Montoir-de-Bretagne est concernée par ce projet. Une exposition présentant le projet est actuellement visible dans le hall de la mairie, depuis le début de la semaine jusqu'au 11 juillet, période au cours de laquelle se déroule une enquête publique. Cette concertation donne la possibilité à toute personne de faire part de ses remarques sur un registre et de participer à une réunion publique prévue à cet effet ce vendredi 20 juin à 18 h 30, salle du conseil en mairie.

Écrans acoustiques et isolations de façades

Cette opération s'inscrit dans le cadre du plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'État. L'objectif est de recenser les mesures prévues pour traiter des niveaux sonores jugés trop élevés à proximité de ces infrastructures et de permettre la résorption des « points noirs bruit ». Cela concerne des bâtiments sensibles construits avant l'aménagement de l'infrastructure pour lesquels les valeurs limites réglementaires de bruit en façade sont dépassées ou risquent de l'être. Le projet prévoit la construction de plusieurs écrans acoustiques ainsi que des isolations



Des bâtiments et habitations situés le long de la nationale 171 et directement exposés vont faire l'objet d'aménagements de protections acoustiques et d'isolation de façades.

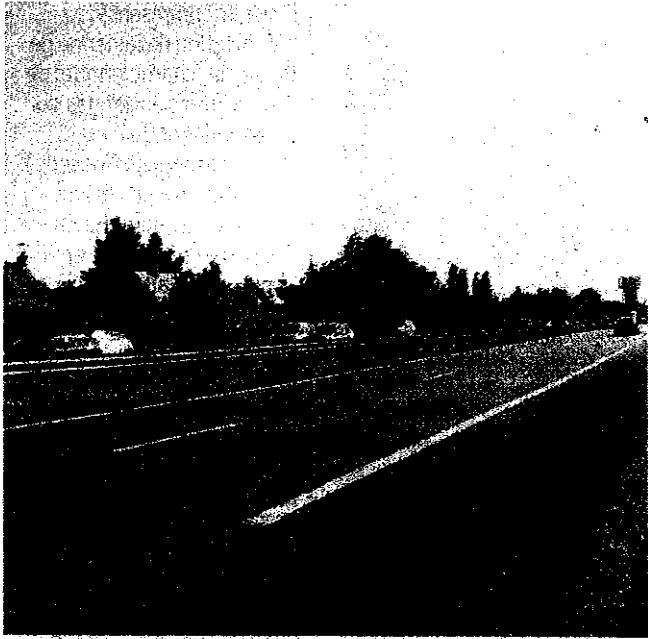
de façades (de type vitrage acoustique). Le coût de ce projet d'aménagement est estimé à 7 millions d'€ et est financé entièrement par l'État.

Le bilan de la concertation sera rendu public à l'automne. Les études préalables à la déclaration d'utilité publique pourront alors être finalisées.

Vendredi 20 juin, à 18 h 30, salle du conseil en mairie.

⊕ MONTOIR-DE-BRETAGNE

Des protections acoustiques le long de la quatre-voies



L'opération prévoit notamment la construction de 9 écrans acoustiques sur un itinéraire de 2,5 km.

La Direction régionale de l'environnement et du logement (Dreal) Pays de la Loire mène une concertation publique jusqu'au vendredi 11 juillet portant sur le projet d'aménagement de protections acoustiques le long de la RN 171 en traversée de Trignac et Montoir-de-Bretagne.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) en Loire-Atlantique, approuvée en 2011. L'objectif principal de ce plan est de permettre la résorption des « points noirs bruits » pour les habitations, locaux d'enseignement de

soins, d'action sociale. L'opération prévoit la construction de 9 écrans acoustiques sur un itinéraire de 2,5 km et réaliser des isolations de façades. La concertation publique, ouverte en mairie de Montoir et de Trignac jusqu'au 11 juillet a pour objet de recueillir l'avis des habitants, riverains et des acteurs locaux. Les dossiers sont à retirer en mairie où une exposition est proposée aux heures d'ouverture.

Réunions publiques : demain à 18 h 30 à Trignac, salle des fêtes et vendredi à 18 h 30 salle du conseil municipal en mairie de Montoir.

Protections acoustiques : réunions à Trignac et Montoir

Suite au plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), approuvé en 2011, qui concerne les grandes infrastructures de transport du réseau routier national, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), mène une concertation publique sur le projet d'aménagement de protections acoustiques le long de la RN171, qui traverse les communes de Trignac et Montoir-de-Bretagne. L'opération d'aménagement prévoit la construction de 9 écrans acoustiques sur 2,5 km dont les travaux sont envisagés à l'horizon 2016.

La concertation, qui s'étendra jusqu'au 11 juillet, a pour objet de recueillir l'avis des habitants, riverains, associations locales concernées et acteurs locaux sur le diagnostic et les aménagements proposés. Deux réunions publiques sont organisées, l'une à Trignac, le mercredi 18 juin, à 18 h 30, à la salle des fêtes. La seconde à Montoir-de-Bretagne, le vendredi 20 juin, à 18 h 30, à la mairie.

18 JUIN 2014

QUEST-FRANCE

RN171 - Protections acoustiques à Trignac et Montoir-de-Bretagne Réunion publique du 18 juin 2014 à TRIGNAC

COMPTE RENDU

Intervenants, les représentants de la DREAL et de la ville :

David PELON, Maire de Trignac
Stéphane LE MOING, DREAL PdL
Mathieu GALIANA, DREAL PdL
Dominique ROUDÉ, DIRO SIROA, maître d'œuvre
Marc TODESCO, Exalta, animation réunion

Avec la présence de :

Alain DELAUNAY, Directeur des services techniques Mairie de Trignac

Public :

60 personnes environ

Durée :

1H40 (de 18H40 à 20H20)

- | | |
|---------------------|--|
| Accueil | Par Mr Le Maire |
| | ➤ 2 min |
| Introduction | Présentation du déroulé de la réunion |
| | ➤ 3 min par Marc TODESCO Exalta |
| Diaporama | Présentation du projet de protection acoustique |
| | ➤ 25 min de présentation par Stéphane LE MOING, Mathieu GALIANA et Marc TODESCO sur les modalités de concertation |
| Débat | Questions / réponses avec le public |
| | ➤ 1H10 min d'échange avec le public |

Note : PNB = Point Noir Bruit / PPBE = plan de prévention du bruit dans l'environnement

Q1 *Est-ce que ce projet va voir le jour ou est-ce un projet de bureaucrate ? Il y a eu un projet de 2x3 voies, semi-enterré, qui n'a jamais abouti.*

Stéphane LE MOING

Ce projet a été budgétisé et contractualisé à hauteur de 7 millions d'euros. Il ne s'agit pas d'une image ou d'un mirage. L'objectif est de le mettre en œuvre. Nous ne viendrions pas ici vous rencontrer si c'était juste pour vous faire croire que l'on va le faire, sans le faire. Le budget a été réservé. Et le nerf de la guerre, c'est l'argent. C'est une opération sur une route nationale inscrite au contrat de plan Etat-Région à venir. L'étape d'après c'est la déclaration d'utilité publique. Un projet ne peut être réalisé que s'il est déclaré d'utilité publique. Mais nous n'imaginons pas qu'il ne le soit pas. Il est clairement d'utilité publique et même, à mon sens, de santé publique.

Q2 *Pourquoi l'écran 4 n'est plus réalisé ?*

Stéphane LE MOING

Pour ne rien vous cacher, nous n'avons pas renuméroté les écrans. Les écrans 4 et 10 ont été étudiés. Des PNB sont effectivement présents à ces endroits. Cet écran 4, en raison de la proximité immédiate d'accès directs, n'est pas réalisable. Les habitations qui sont concernées par des PNB dans ce secteur bénéficieront d'isolation de façade.

Q3 *Où devait être situé l'écran 4 ? Que se passe-t-il quand on est dans le jardin ?*

Marc TODESCO

Effectivement le jardin n'est pas isolable (la localisation de l'écran 4 est montrée à partir du diaporama).

Q4 *N'était-il pas possible de réaliser l'écran 4 de la même façon que les écrans 2 et 3, c'est-à-dire avec un chevauchement ?*

Stéphane LE MOING

J'imagine le schéma d'aménagement que vous pouvez avoir en tête. La discontinuité des écrans 2 et 3 est faite pour laisser l'accès à Trignac à partir de la bretelle de sortie venant de St Nazaire, puis par la rue Emile Zola pour rejoindre le centre-ville.

Q4 bis *Au niveau de l'écran 4, on peut le réaliser en le positionnant le long de la 4 voies et ne pas gêner la bretelle de sortie et les accès riverains ?*

Stéphane LE MOING

Concernant les accès pour les riverains au niveau de l'écran 4, si on interrompt l'écran pour laisser l'accès au riverain, l'écran ne remplit plus son rôle, il n'est plus efficace.

Dominique ROUDE

Il s'agissait de protéger les habitations qui se situent à l'extrémité de la bretelle de sortie de Trignac, au niveau de la rue Francisco Ferrer. Le fait de mettre un écran à cet endroit condamnerait l'accès à 2 maisons sans qu'il soit possible d'en réaliser un autre. Nous avons conclu à la non réalisation de l'écran 4 car il bloquerait l'accès de ces 2 habitations.

Q5 *Et pourquoi ne pas prolonger l'écran 5
Pourquoi l'écran 5 n'intègre pas l'entrée de la rue Jules Auffret ? Il est tout petit cet écran 5.*

Stéphane LE MOING explique la lecture des cartes de projection 2030 (en jaune les écrans et en points oranges les isolations de façade)

Q6 *Si des isolations de façades ont déjà été faites ?*

Stéphane LE MOING

Les isolations de façade ne concernent pas uniquement la « façade » des habitations. L'ensemble des côtés sont pris en compte. Un diagnostic très fin sera mené sur chaque habitation, pas seulement des huisseries, mais également de l'ensemble du dispositif de ventilation.

Q5bis *Mais la question était pourquoi ne pas prolonger l'écran 5 ?*
Q5ter/ Q7 *Pourquoi ne pas faire démarrer l'écran 1 plus tôt ?
Avez-vous envisagé des revêtements phoniques ?*

Stéphane LE MOING

R5/5bis/5ter

La limite de l'écran 5 est une limite technique.

Pour ce type d'opération, il est systématiquement réalisé un bilan entre le coût et l'avantage. C'est pour cette raison que lorsque l'on a une maison seule, il n'y a pas d'écran, c'est une isolation de façade qui est proposée.

R7

C'est un dispositif qui n'est pas pris en compte aujourd'hui. L'efficacité d'un enrobé dit phonique diminue dans le temps. L'ensemble des « pores » dans lesquels s'infiltrer le son sont colmatés par la circulation, les débris de pneumatique... Les opérations d'entretien de renouvellement du tapis, menées par le gestionnaire, ne seront pas suffisamment fréquentes pour pouvoir maintenir cette efficacité.

Q8 *Pourquoi interrompre le mur entre les écrans 2 et 3 au lieu de les laisser en continu et supprimer l'accès par la rue Emile Zola, qui est très dangereuse ?*

Mathieu GALIANA

Cette possibilité de fermer la rue Emile Zola a été étudiée et nous avons échangé à ce sujet avec la mairie de Trignac. Nous avons choisi de laisser ouverte la rue Emile Zola pour le ramassage des ordures ménagères.

Sabine MAHE (ancienne maire de Trignac)

Il faut repartir de l'historique de l'ancien PLU. En mars 2013, dans le projet initial qui avait été présenté, il n'y avait qu'un seul mur anti-bruit qui partait du Brivet et allait jusqu'à l'échangeur et qui coupait les 3 entrées de Trignac et ne conservait que celle à proximité de l'école. Tout Trignac était fermé. On supprimait aussi l'arrêt de bus « Elis ».

Et sur le deuxième projet qui nous a été présenté au mois de février de cette année le mur anti-bruit démarrait non plus du Brivet mais au niveau du cimentière. Voilà ce que nous avons également refusé, d'où le projet corrigé et présenté aujourd'hui.

Il y a peut-être encore des choses à améliorer, notamment au niveau de l'échangeur lorsqu'on sort de Trignac pour aller sur St Nazaire, on va s'insérer sur la 4 voies avec un mur anti-bruit sur le côté, alors qu'aujourd'hui on a suffisamment de visibilité pour pouvoir gérer notre vitesse avant de nous insérer.

Stéphane LE MOING

Ce qui a été dit est juste. Néanmoins il nous a été conseillé de ne pas fermer la rue Emile Zola parce que c'est la rue principale d'accès à Trignac. C'est une rue d'accès stratégique. De ce fait, le projet proposé à la concertation est celui qui laisse un accès par Emile Zola. Il aurait été plus facile pour nous de fermer la rue. Le projet que nous proposons là est issu des différents échanges que nous avons pu avoir avec la collectivité. Par contre pour l'insertion vers Saint-Nazaire, ce qu'il faut savoir c'est que dans le cadre de l'opération la bretelle d'insertion est rallongée pour justement prendre en compte cette contrainte de visibilité. Pour finir sur l'évolution du positionnement du début de l'écran acoustique côté sud. Suite aux échanges que nous avons pu avoir en février de cette année avec la commune, l'objectif de l'étude acoustique de 2014 a été de réactualiser les hypothèses de trafic pour optimiser les modélisations. Nous avons été dans le sens d'une protection la plus importante possible dans le cadre réglementaire.

Q9 *Pour les rues Voltaire, Emile Zola, Marcel Sembat, c'est un enjeu de sécurité, surtout le soir.*

Stéphane LE MOING

Ce sujet a fait l'objet de beaucoup d'échanges avec la collectivité. Ces 3 rues sont concernées par des accès qui donnent directement sur la bretelle de décélération. Il y a des enjeux de sécurité clairs et connus, avec également des risques de prise à contre sens de la route nationale. Ces points-là ont été identifiés et c'est la raison pour laquelle, initialement, il avait été proposé de les fermer. Mais cela avait pour conséquence de reporter le trafic vers la rue Marie Curie.

Nous sommes « spectateurs » sur le sujet, tout est ouvert en ce qui nous concerne. Il s'agit d'abord d'un choix local.

Q9bis *Des aménagements sont-ils justement prévus sur ces rues ?*

Marc TODESCO

Pour connaître les conséquences sur le report du trafic, faites-part de vos remarques sur ces questions. On en est encore aux études préalables.

Mathieu GALIANA

Au niveau des rues Voltaire, Marcel Sembat et Emile Zola nous prévoyons la mise en place d'îlots directionnels aux extrémités en lien avec la rue Edouard Hériot (cf. schéma présenté),

Q10/10bis *Comment soigner l'entrée de ville ?*

Comment sécuriser la rue Emile Zola ? Ce qui semble le plus dangereux c'est les gens qui sortent de la rue, sachant qu'il y a moins de sorties, qu'il n'y a d'entrées.

Mathieu GALIANA

Les îlots directionnels limiteront les risques de prise à contre sens.

Stéphane LE MOING

Ici nous vous présentons un principe d'îlot dont l'objectif est de lutter contre les prises à contre sens. L'idée évoquée de mettre les rues à sens unique relève d'un choix local, qui n'a aucun impact sur le projet de protection acoustique.

Q11 *La hauteur de 3m des écrans est-elle suffisante pour absorber le bruit à l'horizon 2030 ?*

Stéphane LE MOING

Cela peut vous paraître insuffisant, néanmoins cette hauteur permet de traiter les PNB et d'atteindre les seuils réglementaires.

Sachez quand même que l'étude acoustique commandée en 2014, prend en compte des niveaux de trafic très supérieurs à la situation actuelle. Nous avons pris une hypothèse de

croissance de 1,5% par an. Si on regarde ce qui s'est produit, à l'extrémité de la RN171, on est passés de 51 000 véhicules par jour en 2002 à 53 000 en 2013. On a maximisé le niveau de trafic en cohérence avec les hypothèses de trafic nationale pour pouvoir également maximiser les protections.

Q12 *Que va-t-on faire des arbres, notamment au droit de l'écran 1 ?*

Stéphane LE MOING

Il est clair que la réalisation de l'écran 1 n'est pas compatible avec la conservation de ces arbres.

Q13a *Rue Jules Auffret, le bruit ne risque-t-il pas d'être renvoyé par les écrans ?*

Stéphane LE MOING

C'est la raison pour laquelle les écrans que nous proposons sont des écrans absorbants. On a deux types possibles : on renvoie le bruit ou on l'absorbe. En l'occurrence, là, ce sont des écrans absorbants.

Q13b *Nous aimerions que l'écran 5 soit prolongé pour la rue Jules Auffret.*

Q14 *Pour un projet de 5 millions, allonger un peu ça ne va pas augmenter beaucoup.*

Stéphane LE MOING

Malheureusement cela dépend de beaucoup de facteurs : du sol, de la configuration...

Q15 *Et le projet semi-enterré ? Ça résolvait tous les problèmes.*

Stéphane LE MOING

Cela s'appelle une tranchée couverte. Je ne renie pas le fait que ça a été présenté à un moment donné. Je vais juste vous donner un ordre de grandeur de ce que cela représente. Le coût du mètre linéaire d'un aménagement comme celui-ci est de 100 000€. On a parlé tout à l'heure de 2,5km d'écrans, ce qui ne représenterait pas la totalité de l'aménagement, mais restons sur ces 2,5km. On serait sur un projet de 250 millions d'euros, à comparer aux 7 millions du projet présenté ici. Je vous donne un autre ordre de grandeur, je vous ai parlé de contractualisation, dans le PDML on consacre 9 millions d'euros pour la résorption des PNB sur l'ensemble de la Région Pays de la Loire, pour 5 ans. Faites le calcul, vous en auriez pour 125 ans avant d'avoir vos protections.

Q16 *Les murs anti-bruit seront-ils les mêmes que ceux qu'il y a à Trembly et à Tréfféac ?*

Mathieu GALIANA

Ils auront les mêmes caractéristiques béton/bois. Après pour ce qui est de l'esthétique le traitement sera différent, il n'y aura pas de forme de vague, ils seront rectilignes, il y aura des canelures.

Q16bis *Et les hauteurs seront-elles les mêmes ?*

Mathieu GALIANA

Le mur de Tréfféac a une hauteur de 3,5 m et celui de Trembly 1,45 m. Pour le projet présenté ce jour, les hauteurs sont comprises entre 3 et 4 m.

Q17a *D'abord l'écran 5 effectivement je ne vois pas pourquoi il ne serait pas prolongé jusqu'au niveau de la rue Jules Auffret).*

Q17b *Je voudrais revenir sur la sécurité des écrans 3 et 5. Cela veut dire que demain les camions et véhicules vont passer au ras des écrans. Cela veut dire qu'en cas d'accident, la situation va être catastrophique. Il n'y a pas d'espace de dégagement.*

Q17c *Pour revenir sur la jonction des écrans 1 et 2, je trouve qu'il y a un gros risque car on va se retrouver, entre deux parois, comme dans un couloir.*

Mathieu GALIANA

Pour tout ce qui est risque d'accident on travaille avec l'exploitant.

Ce qu'on propose a une influence sur le fonctionnement de la voie, donc il y a des dispositifs de protection qui seront mis en place au niveau des écrans 2 et 3 en cas de choc, mais également au niveau des distances de sécurité.

Marc TODESCO

On est à un niveau de détail fin. Les dégagements, les circulations type trottoirs ou élargissements se mesurent à la fin, sur les plans d'exécution, quand on est prêt à faire les travaux. Les conditions de sécurité seront prises en compte.

Q18 *Je reviens un peu en arrière, j'étais le président de l'association qui était contre la 3 voies. Se pose le problème de la sécurité pour entrer et sortir de Trignac, notamment pour l'entrée de la rue Emile Zola.*

Q19 *L'efficacité acoustique est-elle assurée avec la coupure des écrans 2 et 3 ?*

Mathieu GALIANA

On a un recouvrement suffisant pour une bonne efficacité acoustique. L'écran 3 va beaucoup plus loin que la rue Emilie Zola.

Stéphane LE MOING

Pour compléter, effectivement, vous avez raison, le fait que les deux écrans ne soient pas strictement en continuité est moins bon que si on en faisait qu'un. Néanmoins cette contrainte-là a été prise en compte pour que l'on ait un recouvrement suffisant pour permettre l'obtention de l'efficacité acoustique.

C'est comme chez nous, dès qu'une porte est très légèrement ouverte, c'est comme si elle n'était pas fermée du tout. Il faut complètement la fermer pour avoir une diminution du bruit entre les pièces. Pour les écrans c'est pareil.

Q20 *Est-ce que l'efficacité acoustique des écrans est comparable à l'efficacité des caissons anti-bruit que l'on met dans les collectifs ?*

Stéphane LE MOING

Je ne sais pas. Je ne suis pas un spécialiste de bâtiment.

Marc TODESCO

Ce qu'il faut préciser c'est que peu importe la technique utilisée, c'est l'objectif à atteindre qui prime.

Stéphane LE MOING

L'idée s'est de piéger le bruit dans les alvéoles des écrans.

Q21 *Quelle est la durée de vie des écrans et leur efficacité acoustique dans le temps ?*

Stéphane LE MOING

Le retour d'expérience montre que l'on n'a pas de baisse d'efficacité. Dans tous les cas, ce qu'il faut savoir, c'est que des mesures seront réalisées après la réalisation, pour mesurer l'efficacité. Pour l'instant il ne s'agit que de modélisations. Ce qui compte au final c'est le résultat.

Et si les résultats ne sont pas bons ?

Stéphane LE MOING

Ça n'est jamais arrivé. Les écrans qui seront mis en place sont calculés pour être efficaces avec un trafic à l'horizon 2030. Je vous avoue que je ne suis pas très inquiet quant aux résultats des mesures que nous réaliserons.

Nous avons parlé du PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement), ces plans ne sont pas fait une fois pour toute, ils sont révisés. Et donc il y aura une nouvelle interrogation des niveaux de bruit sur l'ensemble du réseau.

A quelle distance de la voie express sont faites ces mesures ?

Ce sont des mesures qui sont faites à partir d'un volume de trafic constaté en réel et pas à 2030 qui nous permette d'identifier la nuisance acoustique au droit des habitations. Cette nuisance diminue à mesure qu'on s'éloigne de la voie, et on ne mesure plus dès qu'on passe sous le seuil acceptable.

Q22 *La suppression de la circulation des vélos est une bonne chose pour la sécurité, mais est-il prévu des itinéraires de substitution ? On est quand même là sur un problème et une contradiction de l'Etat qui a valorisé les déplacements doux et en supprime les possibilités. Il faudrait que les administrations se parlent entre elles.*

Stéphane LE MOING

Le maintien des bandes cyclables n'est pas compatible avec la réalisation des écrans. Effectivement il n'y a pas la place. Par ailleurs indépendamment du projet de protections acoustiques, il y a aujourd'hui une réflexion sur la suppression de la circulation des cycles pour des raisons de sécurité.

Q23 *Comment remplacer les pistes cyclables supprimées, avez-vous des solutions ?*

Stéphane LE MOING

On sort complètement de notre champ de compétence et de notre projet. Mais nous échangeons bien évidemment sur ce projet là avec le gestionnaire qui porte également le projet de substitution des pistes cyclables.

Q24 *Quelle est l'échéance concrète de réalisation du projet ?*

Stéphane LE MOING présente le calendrier prévisionnel.

L'objectif est de pouvoir commencer les travaux en 2016, sachant que compte tenu de l'ensemble des différents murs à réaliser et des contraintes que cela apportera à la circulation pendant la réalisation (en bordure de voie), on ne pourra pas réaliser tous ces écrans en même temps. C'est pourquoi ces travaux se déroulent sur une période d'environ 2 ans.

Néanmoins, une nuance a été apportée. Certes le projet est budgétisé, mais l'affectation annuelle des crédits dépend de ce qu'on nous alloue au niveau national.

C'est le calendrier que nous défendons. A titre d'illustration, pour vous montrer l'importance que nous attachons à ce projet, je reviens sur les difficultés des budgets de la France. Vous allez tout savoir sur la petite histoire des budgets liés aux infrastructures. Vous connaissez les bonnets rouges et le report de l'écotaxe poids-lourds ? L'écotaxe poids-lourds c'est le financement des infrastructures de transport. Sans écotaxe pas de financement des infrastructures de transport. Cette année le report de l'écotaxe a conduit à une limitation forte des budgets. Qui, de ce fait, sont concentrés sur les opérations déjà en travaux. Les consignes nationales sont de ne pas démarrer d'opérations nouvelles. Au niveau local, nous avons sollicité et obtenu le fait de pouvoir continuer dans le calendrier que l'on s'était fixé la concertation publique liée à ce projet. Car nous considérons, et je pense que vous en serez

d'accord, que cela participe de la santé publique. Soyez donc assurés de notre volonté à faire avancer le projet dans ce calendrier-là.

Q25 *Est-ce possible de réaliser des écrans anti-bruit absorbants végétalisés ?*

Stéphane LE MOING

Cela existe. Il y a un problème de place pour ce type d'écrans qui sont plus larges. Les habitations sont très proches de la voie et c'est pour cela qu'il y a beaucoup de PNB.

Q26 *Comment techniquement vous allez mettre en place les îlots directionnels ? La voie en largeur n'est pas extensible.*

Stéphane LE MOING

On fait effectivement avec la place que l'on a. Le schéma est un principe dont l'objectif est de diriger les usagers. La taille des îlots sera adaptée à la place disponible.

Q27 *Il s'agit plutôt d'une remarque. Il faut impérativement profiter du projet pour prendre en compte la question de la sécurité, notamment rue Emile Zola. La prise à contre-sens de la RN n'est jamais arrivée en 5 ans, alors que les accidents à la sortie de la bretelle en venant de Saint-Nazaire sont fréquents au niveau de la rue Emile Zola.*

Stéphane LE MOING

Vous avez tout à fait raison. Effectivement cet enjeu a été identifié. Et c'est un point qu'il faudra continuer à analyser avec la commune pour pouvoir parallèlement au projet de protections acoustiques mener des actions pour favoriser la sécurité.

Q28 *Attention au report de trafic sur la rue Jules Auffret, ça ne passera pas.*

Stéphane LE MOING

De ce côté-là, on ne changera strictement rien à la configuration actuelle pour la circulation.

RN171 - Protections acoustiques à Trignac et Montoir-de-Bretagne Réunion publique du 20 juin 2014 à MONTOIR

COMPTE RENDU

Intervenants, les représentants de la DREAL et de la ville :

Michelle LEMAITRE, Maire de Montoir-de-Bretagne
Stéphane LE MOING, DREAL PdL
Mathieu GALIANA, DREAL PdL
Dominique ROUDÉ, DIRO SIROA, maître d'œuvre
Marc TODESCO, Exalta, animation réunion

Avec la présence de :

Christine LE MENN, Responsable du service Urbanisme Affaires foncières

Public :

90 personnes environ

Durée :

1H30 (de 18H40 à 20H10)

- | | |
|---------------------|--|
| Accueil | Par Mme La Maire |
| | ➤ 2 min |
| Introduction | Présentation du déroulé de la réunion |
| | ➤ 3 min par Marc TODESCO Exalta |
| Diaporama | Présentation du projet de protection acoustique |
| | ➤ 35 min de présentation par Stéphane LE MOING, Mathieu GALIANA et Marc TODESCO sur les modalités de concertation |
| Débat | Questions / réponses avec le public |
| | ➤ 55 min d'échange avec le public |

Note : PNB = Point Noir Bruit / PPBE = plan de prévention du bruit dans l'environnement

- Q1** *Quelle est la hauteur de l'écran 8 ? Il était initialement étudié à 4,5 m, il est maintenant à 3 m.*
- Q2** *Pour le merlon en face de l'écran 6, pourquoi ne prévoyez-vous pas un allongement ? Aujourd'hui il fonctionne comme un entonnoir et tout le bruit rentre à l'intérieur.*
- Q3** *Quelle protection pour la rue des Rochettes, un peu avant le château d'eau ?*
- Q4** *Je suis près de l'écran 7 (Kiloutou), j'ai été oublié, il n'y a rien de prévu à cet endroit.*

Stéphane LE MOING

R1/ R2/ R4

Une réponse générale sur les questions de hauteur et de localisation des écrans. L'opération a pour objet de traiter les PNB identifiés. Les écrans proposés vont permettre de répondre aux objectifs réglementaires de réduction du bruit. C'est le cas notamment de l'écran 8, du merlon rehaussé et de l'écran 7.

R3

Concernant la rue des Rochettes, il y a une subtilité. En début de présentation nous avons expliqué que les PNB étaient identifiés à partir de certains seuils (mais nous n'avons jamais dit qu'en dessous de ces seuils il n'y avait pas de bruit). Mais nous avons également expliqué qu'il fallait qu'ils répondent aux critères d'antériorité. Rue des Rochettes, une seule habitation dépassant les seuils a été construite avant 1978. Hors un mur n'est mis en place qu'à partir de 3 PNB regroupés.

Marc TODESCO

On installe un écran anti-bruit à partir de 3 PNB regroupés. On ne construit pas un écran pour 1 PNB seul, dans ce cas on fait une isolation de façade. Il y a des conditions de définition d'un PNB et notamment que la construction ait été faite avant l'aménagement de la route.

Q5a *Combien de décibels va-t-on gagner avec un écran acoustique ?*

Mathieu GALIANA

R5a

Cela dépend. L'ordre de grandeur est de 6 décibels.

Q5b *Pourquoi n'affichez-vous pas la courbe de croissance ou de décroissance des niveaux sonores ?*

Marc TODESCO

R5b

Dans le dossier de concertation, vous trouverez une échelle des bruits qui classe la sensation de bruit par niveaux sonores en comparaison avec des lieux ou des sources de bruit (jardin, restaurant, moto, etc...).

Mathieu GALIANA

Une réduction de 3 décibels équivaut à une division du trafic par 2.

R1

Pour revenir sur la réduction de 4 mètres à 3 mètres de l'écran 8. La hauteur de 4 mètres avait été définie pour une vitesse de 110 km/h, entre temps la vitesse a été réduite à 90 km/h. La hauteur nécessaire du mur est maintenant de 3 mètres.

R2

Concernant le merlon, les modélisations acoustiques à l'horizon 2030, plutôt favorables, montrent que le rehaussement d'un mètre du merlon en conservant sa longueur actuelle est suffisant.

- Q6** *Je ne suis pas sûre que l'écran 6 suffise, rue Louis Pasteur, côté gare ? Notamment quand nous sommes dans le jardin ou sur notre terrasse.*
- Q7** *Quelle protection pour la rue Jean Jaurès (entre la rue Pasteur et la rue Jules Verne, tout le long du super U) ?*
- Q8** *Les mesures acoustiques de 2011 n'ont-elles pas été faites dans des conditions trop favorables (vent, état de la chaussée, trafic constaté, saison) ?*
- Q9a** *Est-ce que la position des murs anti-bruit est compatible avec un passage à 2x3 voies de la RN ?*
- Q9b** *Que pensez-vous faire au niveau de La Torse ?*

Stéphane LE MOING

R6/R7

La réponse ne concerne pas uniquement l'écran 6. L'écran 6 tel qu'il est prévu permet de réduire le niveau sonore au niveau des PNB pour descendre sous les seuils présentés. Mais comme je le disais tout à l'heure, il est vrai que lorsque l'on a 65 décibels le jour, 60 la nuit, il reste du bruit, on ne va pas le cacher.

R8

Sur les conditions météorologiques et de trafic lors des mesures. Lorsque nous faisons des mesures de pression acoustique nous réalisons systématiquement un comptage de trafic en parallèle dans l'objectif de prendre en compte justement le niveau de trafic que l'on observe en moyenne sur l'année. Il y a effectivement un recalage qui est fait entre le niveau de trafic le jour des mesures et le niveau de trafic moyen annuel. Dans les modélisations sont également pris en compte des éléments relatifs aux conditions de mesures (météo notamment). Ces conditions sont intégrées pour les modélisations acoustiques. L'objectif est que la modélisation effectuée soit la plus représentative possible de la situation réelle et non de la situation du jour où ont été réalisées les mesures.

R9a

Les protections acoustiques qui sont proposées ne sont clairement pas compatibles avec une mise à 2x3 voies de la RN171. Quelque part, c'est presque rassurant pour vous, la RN171 ne passera pas à 2x3 voies.

Un passage souterrain à Trignac n'est financièrement pas réalisable. Pour vous donner un ordre d'idée, une tranchée couverte de ce type, c'est 100 000 € par mètre linéaire. Nous proposons ici 2,5 km de protections acoustiques, ce qui reviendrait en tranchée couverte à un budget de 250 millions d'euros. Il faudrait étaler ce coût sur 125 ans.

R9b

Pour la Torse à Trignac, il y a deux PNB identifiés, ils seront traités par isolation de façade.

- Q10** *Pour la zone de la Bernuais, il n'y a pas de protection prévue. Combien de décibels aviez-vous mesurés ?*
- Q11** *Un revêtement anti-bruit est-il envisagé, comme cela a été fait à Trignac ?*
- Q12** *J'ai un accès direct sur la 4 voies, près du château d'eau, rue de la Croix Chevalier. Si les accès directs sont supprimés, quelles sont les solutions de rechange ?*
- Q13** *Entre les différents écrans prévus, y aura-t-il d'autres systèmes de protections à terme ?*

Marc TODESCO

R4

On note la situation particulière de Madame, dans la zone artisanale. Il s'agit d'un cas particulier qu'il faudra voir plus finement pour vous apporter une réponse, au même titre que cela a été fait pour les riverains concernés par un changement d'accès.

Stéphane LE MOING

R11

En ce qui concerne l'enrobé acoustique, vous faites référence à ce qui a été réalisé sur Trignac. Effectivement le projet n'en prévoit pas. La raison en est la suivante : un enrobé acoustique ne fonctionne que dans les toutes premières années, ensuite ils se colmatent et

leur efficacité se limite. Il s'agit d'une solution de court terme et nous ne pourrions pas le changer régulièrement pour en renouveler l'efficacité. Les crédits d'entretien ne le permettent pas.

R12

Effectivement derrière l'écran 11, l'objectif des rétablissements d'accès est que chacun puisse entrer et sortir de chez lui. Les études géométriques qui ont été réalisées ont montré la faisabilité d'un accès derrière l'écran.

R13

Si vous n'êtes pas concernés par les propositions c'est que votre maison n'est pas identifiée comme un PNB. Cette opération s'inscrit dans le cadre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement. Ce plan n'est pas une fin en soi. Il sera régulièrement remis à jour pour définir en fonction de l'évolution du trafic si de nouveaux PNB apparaissent. Sachez tout de même que pour l'ensemble du secteur d'étude (Trignac et Montoir), ce sont les trafics calculés à l'horizon 2030 qui ont été pris en compte. Pour ces calculs, nous avons pris en compte une augmentation du trafic de 1,5% par an, ce qui est bien supérieur à ce qui a déjà été observé.

Mathieu GALIANA

R10

La zone de la Bernuais n'apparaît pas en zone PNB. Il n'y aura donc pas de protections. Pour les seuils, nous avons une tolérance de 2 décibels, si c'est à 69, le bâtiment sera quand même considéré comme au-dessus des seuils.

Q14a *Lors de la réalisation de l'échangeur de Montoir ouest en 1997, les seuils de bruit étaient à 65 décibels, pourquoi sont-ils à 68/70 décibels aujourd'hui pour ce projet ?*

Q14b *Pourquoi le trafic poids lourds n'est-il pas dévié ?*

Q15 *Quelle est l'influence de la vitesse sur le bruit quand on passe de 90 à 110 km/h ?*

Q16 *En quoi consistent les isolations phoniques des maisons ?*

Q17 *Si des entreprises veulent réaliser leur propre merlon, est-ce possible ?*

Stéphane LE MOING

R17

La réalisation d'un merlon par des propriétaires privés est soumise aux règles d'urbanisme et non celles liées à l'infrastructure.

R16

Les isolations de façade ne concernent pas que la « façade » qui donne sur la voie. C'est l'ensemble de l'habitation qui est pris en compte. Maintenant il est naturel que la façade qui donne sur la RN soit la plus exposée. Les pignons, même moins exposés, sont tout de même concernés.

Chaque isolation se fait au cas par cas. Un diagnostic est réalisé par un spécialiste pour identifier quels sont les travaux à effectuer, en prenant en compte les huisseries, mais aussi le système de ventilation et la sécurité gaz. Une convention est ensuite passée entre le propriétaire et l'Etat. Les travaux sont financés à 100% par l'Etat.

R15

Ce qu'il faut savoir c'est qu'en dessous de 70km/h, c'est principalement le bruit de moteur que l'on entend, au-delà, c'est le bruit de roulement. Oui, la réduction de vitesse a un impact sur les niveaux sonores, par contre je n'ai pas la valeur ici.

R14a

La réglementation n'est pas la même lorsque l'on est en traitement de PNB ou en création d'un nouvel aménagement sur l'infrastructure, la réglementation est dans ce dernier cas plus exigeante.

R14b

La réduction du trafic sur une voie est toujours favorable à l'ambiance sonore. Nous n'avons pas intégré à nos modélisations une diminution du trafic, mais une augmentation. Ce qui ne veut pas dire qu'elle aura lieu.

Q18 *Comment fonctionne le mur anti-bruit ? N'y a-t-il pas risque de renvoi du son ?*

Q19 *Comment se répartit le bruit entre les écrans 9 et 11 ?*

Q20 *Qu'est-ce qu'un écran végétalisable ?*

Stéphane LE MOING

R18

Il y a deux possibilités pour les murs anti-bruit : les écrans réfléchissants ou les écrans absorbants. Les écrans réfléchissants ont un effet miroir pour le son. Les écrans absorbants fonctionnent comme l'enrobé acoustique. L'onde sonore qui va heurter le mur va être piégée dans les alvéoles et les rainures. Ces murs sont réalisés au plus près de la source pour une meilleure efficacité.

R19

Les maisons qui sont concernées par les PNB entre les écrans seront protégées par des isolations acoustiques.

Dominique ROUDE

R20

Il s'agit de rehausser le merlon. La difficulté est que pour rehausser un merlon il faut augmenter la largeur à la base et à cet endroit-là nous n'avons pas la place. Il existe maintenant des écrans végétalisables qui sont des caissons avec des alvéoles dans lesquels on met de la terre végétalisable et des plantations. Au bout de quelques mois, les plantations colonisent tout pour un bon aspect visuel.

Q21 *Est-il prévu des mesures contre le bruit du train ?*

Stéphane LE MOING

R21

Ça n'est pas le sujet d'aujourd'hui. Mais sachez que le PPBE n'est pas spécifique au mode routier, mais est réalisé pour l'ensemble des modes de transport. La même démarche a été menée sur le réseau ferroviaire.

Q22 *Le revêtement de la voirie date de 1995-1997, quand sera-t-il refait ?*

Stéphane LE MOING

R22

L'entretien des routes est assuré par le gestionnaire : la Direction Interdépartementale des Routes de l'Ouest. Un diagnostic de la structure de chaussée est mené pour repérer les zones à renouveler.

Pour information un poids lourd détériore autant la route qu'un million de véhicules légers.

Q23a *Que deviennent les terrains au bord de la nationale ? Peuvent-ils être équipés en eau et électricité ?*

Q23b *Quelle est l'emprise des écrans, en largeur ?*

Marc TODESCO

R23a

Cela dépend du plan local d'urbanisme.

Mathieu GALIANA

Au niveau des infrastructures routière il y a un classement sonore. Pour la RN171, il y a une bande 300 m où il y a des conditions particulières. Mais concernant votre dossier, ce n'est pas en lien avec les points noirs bruits, il faut voir sur le plan local d'urbanisme.

Dominique ROUDE

R23b

Les écrans sont fondés sur une glissière béton élargie de l'ordre d'un peu moins d'1m50. Les écrans sont installés directement après la bande d'arrêt d'urgence. Les écrans restent sur les emprises publiques. Il y a 1 mètre après l'écran pour l'entretien.

Q24 *Y aura-t-il des plantations d'arbres en accompagnement des écrans ?*

Dominique ROUDE

R24

Oui, il y aura des aménagements paysagers en bout d'écran pour assurer la transition, mais pas derrière les écrans pour simplifier l'entretien.

Q25 *Les écrans seront-ils traités anti-tags ?*

Dominique ROUDE

R25

Effectivement on prévoit un traitement anti-tags. C'est un peu ce qu'il y a à Trignac.